



Commandant de la Force de la MINUSMA (avril 2017 – octobre 2018)

Général-major e.r. Jean-Paul DECONINCK

Après avoir exercé quasi toutes les fonctions de commandement, du peloton jusqu'à la Composante Terre, en alternance avec certains rôles en formation et en état-major, le Général-major Deconinck a eu l'honneur de pouvoir commander pendant dix-huit mois la Force militaire de la MINUSMA. Il a quitté le service actif le 1^{er} janvier 2019, après quarante ans de service.

Er zijn opdrachten en rollen die hun sporen nalaten, zelfs na bijna 40 jaar dienst. Het is me gegeven geweest de MINUSMA-strijdkrachten te kunnen bevelen gedurende 18 maanden. Ik houd er vanzelfsprekend een enorme fierheid aan over het Belgische vaandel te hebben mogen dragen op dat commandoniveau en heb een immens respect voor de militairen die ik het privilege gehad heb te bevelen. Maar ik heb 52 mensen verloren, waarvan veel te vermijden waren. Ik heb eveneens kunnen omgaan met alle betrokkenen van alle beslissings- en uitvoeringsniveaus en hen kunnen aanmoedigen en bijstaan, maar ik heb ook kunnen rekenen op uitzonderlijk gedrag, recht in lijn met de nagestreefde objectieven. Ik veroorloof me dus hierbij een kritische analyse van de inwerkingstelling van de VN-vredesoperaties te presenteren, meer specifiek in Mali.

Situation de départ : les constats

Après avoir repris le commandement de la Force de la MINUSMA le 2 avril 2017, j'ai rapidement pris la mesure de la tâche qui m'attendait, d'autant que mes rapides lectures et briefings d'avant-mission m'avaient déjà orienté sur les défis existants et potentiels. Je ne m'attarderai pas sur l'environnement politique, sécuritaire et humanitaire malien et sahélien, très correctement décrit dans la présente revue par le colonel BEM Kalajzic, l'un de mes conseillers militaires pendant ma période de commandement.

Premier constat : l'Accord de paix et de réconciliation (APR) signé en 2015 est quasiment « en panne », alors qu'il aurait dû déboucher sur des résultats positifs concrets dans les

six mois suivant sa signature. Les tensions sont toujours très présentes entre groupes armés et sont à l'origine d'altercations violentes et mortelles ; un seul bataillon MOC¹ sur trois a été mis sur pied, mais n'est toujours pas opérationnel ; le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) n'est toujours pas lancé ; les quotas et critères d'intégration sont toujours en phase de négociation ; les échéances et feuilles de route décrétées par le niveau politique ne sont pas respectées ; la stratégie de réforme du secteur de sécurité (RSS) n'est pas définie.



Les dangers de la mission. Cérémonie funéraire

Second constat : la mission est qualifiée de « dangereuse » et « d'inefficace ». L'environnement sécuritaire est bien plus risqué que dans les missions de maintien de la paix classiques : l'instabilité, la criminalité et la menace ont gagné la région du Centre où les populations sont sous la coupe de groupes extrémistes violents. Par ailleurs, dans un tel environnement sécuritaire, les capacités et l'opérationnalité de la Force ne répondent pas aux requis opérationnels découlant du mandat : il faut pouvoir réagir à toutes les situations

¹ MOC : mécanisme opérationnel de coordination. Les unités MOC se situent au niveau « bataillon » (600 hommes) et sont mixtes : FAMa, CMA et Plateforme.

de combat et intervenir dans un environnement insurrectionnel. En avril 2017, les capacités supplémentaires promises en mi-2016 n'ont toujours pas été générées. Dans le même temps, la MINUSMA n'arrive pas au niveau d'intégration attendu pour une mission « multidimensionnelle intégrée ». Les différents piliers – la Force n'en est que la composante militaire – travaillent selon leurs objectifs propres, sans plan de campagne au niveau de la MINUSMA.

Troisième constat : les acteurs locaux de sécurité – Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM), Force conjointe du G5 Sahel – ne sont pas capables d'assurer eux-mêmes la sécurité des populations, loin s'en faut. Les FDSM sont totalement absentes du nord du Mali et ne sont que peu présentes et actives dans la région du Centre. La Force conjointe du G5 Sahel est en phase de développement, sans quartier-général ni opératif ni tactique ; elle va reposer sur des unités d'infanterie à opérationnalité limitée, fournies par les cinq nations contributrices, mais sans unités d'appui au combat ni moyens de projection, ni réseau de renseignement, ni logistique opérationnelle, ni moyens de transmission à longue distance, ni – surtout – plan pluriannuel de développement et de maintien des capacités. Les missions contre-terroristes sont assurées par l'opération française Barkhane, étirée sur les cinq pays du G5 Sahel. La mission européenne EUTM assure la formation et l'entraînement de base des Forces armées maliennes (FAMA) et est, par définition, « non exécutive ».



Commandant de la Force de la MINUSMA

Mes axes d'effort

Soutien à la mise en œuvre de l'APR

La MINUSMA a, avant tout, un rôle politique à endosser auprès des autorités maliennes et des signataires des accords de paix, en soutenant le processus de paix jusqu'à sa mise en œuvre et en appuyant la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Elle dispose pour ce faire de différents outils : la médiation politique, les bons offices du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, le soutien aux élections, etc. La Force de la MINUSMA joue bien sûr un rôle important dans ce processus, en tentant d'imposer des mesures de contrôle et de confiance entre les groupes armés.

Afin de soutenir le processus de paix, deux organes ont été mis en place. Le Comité de suivi de l'accord (CSA) est un organe politique, présidé par l'ambassadeur d'Algérie et réunissant les délégués politiques des parties signataires² ainsi que les membres de la Médiation internationale, c'est-à-dire les initiateurs et « porteurs » de l'accord. Le commandant de la Force est le président de la commission technique de sécurité (CTS), réunissant les délégués « sécurité » des parties signataires. Il lui revient d'établir les règles de contrôle et de confiance et d'appliquer les mesures adoptées par le CSA. Il convient de remarquer que l'accord repose sur quatre piliers : politique, sécuritaire, économique et humanitaire. Le sécuritaire est lié au politique, c'est-à-dire aux objectifs politiques – divergents – des parties signataires, et inversement : ces parties veulent garder, voire étendre leur autonomie sécuritaire, ou au moins garantir leur position de force dans l'appareil de l'État, et poursuivent donc des objectifs stratégiques tout aussi divergents. Autant dire que ces deux piliers occupent le devant de la scène dans les discussions au niveau du CSA, mais sans réelle avancée.

² Le gouvernement malien, la CMA (Coordination des mouvements de l'Azawad) et la Plateforme (Plateforme des mouvements signataires du 14 juin).



DDR – Identification des ex-combattants

À titre d'illustration, prenons l'évolution du processus de DDR, étape essentielle dans la stabilisation du pays : l'APR prévoyait l'installation sur le terrain d'unités mixtes du mécanisme opérationnel de coordination (MOC) intégrant ex-combattants rebelles et forces régulières. Ces unités du niveau « bataillon » auraient dû être installées à Kidal, à Gao et à Tombouctou dans les deux mois suivant la signature de l'APR, donc en juillet 2016. Elles auraient ensuite été chargées d'assurer la sécurité dans les « cantonnements » où seraient rassemblés les ex-rebelles pour les soumettre au processus de DDR.

Le bataillon MOC de Gao a été installé fin 2016 et a subi en février 2017 une effroyable attaque à l'engin explosif improvisé transporté par un véhicule suicide (SVBIED)³, faisant 54 morts. Ceux de Kidal et de Tombouctou ont finalement été initiés, à hauteur d'une compagnie chacun, en mai 2018 après discussions, pressions, va-et-vient entre CTS et CSA, etc. Ces unités n'ont jamais été déclarées opérationnelles, faute d'armes lourdes à livrer par les parties signataires, faute de confiance entre elles et faute de convergence entre les objectifs stratégiques inclusifs respectifs. La livraison des armes lourdes est en cela symptomatique : l'influence des groupes armés, toujours à tendance rebelle tant que leurs objectifs ne sont pas atteints, est proportionnelle aux armes qu'ils détiennent et au nombre de « combattants » qu'ils comptent dans leurs rangs.

³ *Suicide vehicle-borne improvised explosive device*

À ce jour (début 2019), aucune arme lourde n'a encore été remise ni par la CMA ni par la Plateforme aux unités du MOC. La CME⁴ a fait son apparition et souhaite devenir la quatrième partie à l'accord, mettant la pression sur les autres parties tantôt politiquement tantôt par les armes. Le processus de DDR n'a été lancé que timidement et vise d'abord à intégrer les combattants des unités MOC et à réintégrer les déserteurs.



Unité mixte (MOC) de Tombouctou. Installation officielle en mai 2018

⁴ La « Coordination des mouvements de l'entente », qui prétend unifier ou, du moins, représenter des groupes armés « dissidents » des groupes signataires : MPSA, CPA, CJA, FPA, CMFPR-2.

Au niveau supérieur, il manque toujours un modèle complet pour les futures Forces de défense et de sécurité qui définisse les missions, le niveau d'ambition, les implantations, les moyens, ainsi qu'un plan de développement capacitaire. Un modèle inclusif, associant toutes les communautés pour le rendre acceptable par les Touaregs, Arabes, Songhaïs, et autres Peuls, et qui doit résulter du processus de RSS, processus clé dans la mise en œuvre des accords de paix. Ce processus reste hélas sans résultat tangible, une fois encore faute de convergence des objectifs stratégiques. Le dernier « atelier de haut niveau RSS », organisé en mi-décembre 2018 et salué comme « une avancée significative », n'a produit que des déclarations de bonnes intentions. Or le temps presse : même si le nombre et l'intensité des incidents entre groupes armés CMA et Plateforme ont pu être réduits par rapport à la mi-2017 – seule avancée tangible dans le cadre de l'APR –, la communauté internationale s'impatiente et pourrait bien à court terme réduire le soutien financier aux « efforts de stabilisation ». Surtout, les efforts de mise en œuvre de l'APR occultent le problème principal : l'extension de l'influence et de la capacité de nuisance des mouvements extrémistes violents.

Efforts dans la Région du Centre

La région du Centre est, depuis 2015, le théâtre d'un phénomène de déstabilisation orchestré par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM)⁵, qui s'appuie sur des mouvements insurrectionnels locaux et qui exacerbe les tensions intercommunautaires séculaires. Les autorités locales sont menacées, les écoles ferment l'une après l'autre, les services de base s'étiolent. En outre, le terreau du terrorisme et de la criminalité est particulièrement fertile et efficacement exploité, d'autant plus que les Forces de défense et de sécurité ne sont que peu présentes et efficaces : les autorités maliennes ne prennent que trop tardivement conscience du risque de perte de contrôle de l'État dans la région du Centre. À partir de 2016, on assiste à une augmentation des attaques contre les FDSM, mais aussi contre la MINUSMA, et à l'instauration d'un climat de terreur imposé aux populations par les bandes armées et les prétendues milices d'auto-défense.

Dès la mi-2017, j'ai placé mon effort principal sur la région du Centre, en initiant le réagencement et l'optimisation de la Force autour de ladite région, et surtout en y effectuant des opérations du niveau Force visant à contrôler l'environnement sécuritaire, à assurer la liberté de mouvement et de manœuvre et à développer le partenariat avec les FAMA pour les

⁵ ou *Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn* (JNIM), mouvement né de la fusion le 1^{er} mars 2017 de Ansar Eddine, d'Al-Mourabitoune, d'AQMI et de la katiba Macina.

soutenir au mieux dans leur redéploiement. Dans le même temps, la Force a créé, en fonction de la disponibilité et des capacités réelles présentes, les opportunités d'engagement des piliers civils de la MINUSMA dans le cadre de la stabilisation de la région sur le plan de la cohésion intercommunautaire, de la gouvernance et du développement.

Au second semestre 2017, le gouvernement malien a défini son Plan de sécurisation intégré des régions du Centre (PSIRC). Un plan multidimensionnel, puisque orienté selon les axes d'effort « sécurité », « gouvernance », « développement » et « communication ». Un plan tardif, aussi. Ce n'est qu'en 2017 que les autorités maliennes ont pris conscience, ou plutôt reconnu, que la situation sécuritaire dégénérait sérieusement, avec un impact de plus en plus marqué sur la population.

L'ONU est aussi à la traîne : il a fallu une visite du secrétaire général António Guterres en mai 2018 pour que la Région du Centre fasse l'objet d'un paragraphe spécifique dans le mandat de la MINUSMA⁶, sans pour autant qualifier d'insurrectionnel le problème majeur de la Région du Centre. La solution est une « campagne contre-insurrectionnelle »; mais ce terme ne s'inscrit pas dans la doctrine des opérations de paix. Il n'empêche qu'il s'agit d'une opportunité d'engagement multidimensionnel pour la MINUSMA et pour la communauté internationale, venant en soutien au plan malien PSIRC. Encore faut-il savoir l'orchestrer, en agissant sur tous les aspects en même temps : gouvernance, scolarité, emploi, accès aux soins, lutte anti-traffic, police de proximité, cohésion sociale, réduction de l'extrémisme violent, etc. Une campagne qui s'inscrit dans le temps long. Et le temps presse.

Opérationnaliser la Force

Durant les premiers mois de mon commandement, j'ai perdu en moyenne un soldat par semaine, principalement en raison d'attaques aux engins explosifs improvisés (*improvised explosive devices*, IED), tirs indirects ou complexes. Pour un chef militaire, toute perte, qu'il s'agisse d'un mort ou d'un blessé, est toujours une perte de trop ! Par ailleurs, la Force génère peu d'effets en soutien aux objectifs de la MINUSMA, que ce soit sur la menace, sur l'environnement sécuritaire ou sur les populations. Ce manque d'efficacité est symptomatique d'un déficit d'opérationnalité, défaut déjà relevé par mon prédécesseur.

⁶ Résolution 2423(2018) du Conseil de sécurité, 30 juin 2018.

J'ai par conséquent placé l'effort sur les capacités⁷ de la Force :

- exprimer les besoins, en interaction directe avec le quartier général des Nations Unies (UNHQ) à New-York ;
- participer à la génération de forces, en liaison avec le UNHQ et les pays fournisseurs de contingents (*troop contributing countries*, TCC). Le processus est fastidieux : les premiers effets de la revue stratégique 2016, qui préconisait des capacités supplémentaires, ne se font sentir qu'un an après. Et encore : seule une compagnie ivoirienne de protection de la force arrive sur le théâtre à la mi-2017 ;
- combler les trous capacitaires : la capacité de transport par hélicoptère, indispensable à la mobilité tactique, est très insuffisante ; la couverture médicale répondant au concept « 10-1-2 »⁸ n'est pas réalisable sur l'ensemble de la zone de responsabilité (*area of responsibility*, AoR)⁹ ;
- fournir un effort en matière d'équipement individuel et collectif, principalement le charroi : il nous faut des véhicules protégés contre les mines (*mine protected vehicles*, MPV) pour effectuer les missions, or il en manque une centaine pour atteindre la norme de deux compagnies sous blindage parmi les quatre que compte un bataillon d'infanterie, mais aussi pour remplacer ce qui a déjà été détruit à la suite d'actions ennemies. À l'automne 2017, j'exprimais le besoin d'équiper de MPV trois quarts des compagnies. Ce besoin n'aura été reconnu que vers avril 2018. Il faudra ensuite l'imposer aux TCC et les convaincre d'acheter l'équipement supplémentaire, éventuellement grâce à une aide bilatérale ;
- optimiser le dispositif en fermant les camps « non rentables » car occupés par une seule compagnie. Dans le même temps, remettre ces camps aux FAMA et soutenir ainsi leur redéploiement ;
- rehausser les normes ONU pour l'entraînement des contingents. Généralement, les normes « ONU 2017 » suffisent pour opérer en conditions « maintien de la paix ». Pas au Mali. Pas quand il s'agit de maîtriser un « ennemi » en conditions de combat, sous peine de perdre le contrôle de la situation sécuritaire. Outre le fait de préparer correctement les contingents de la relève, il importe de rehausser le niveau d'entraînement des forces actuellement déployées. Pour ce faire, j'ai

⁷ Selon ma définition, une capacité militaire est conditionnée par quatre facteurs : personnel x entraînement x équipement x état d'esprit. Si une seule composante est nulle, le produit est nul.

⁸ Évacuation vers l'hôpital rôle 2 dans les deux heures.

⁹ Une couverture de trois heures est possible sur les principales zones d'action, sauf de nuit sur la Région du Centre.

élaboré dès novembre 2017 le concept d'équipes de formation mobiles (*mobile training teams*, MTT), mais ce concept n'a toujours pas été mis en œuvre. Par ailleurs, nous sommes encore loin de la certification opérationnelle des capacités, qui est de mise en milieu otanien ou européen ;

- et puis ... opérer. Pour atteindre des objectifs militaires, bien sûr, mais aussi pour changer l'état d'esprit – *le mindset* opérationnel – des contingents.

Nous avons été aidés dans ces efforts par le rapport du général dos Santos Cruz¹⁰ qui, à la demande du secrétaire général Guterres, a établi en mars 2018 une liste de recommandations destinées à réduire le nombre de morts en missions UN. Ce rapport, basé sur des visites rendues aux cinq missions « dangereuses » en Afrique, fait office de signal d'alarme envoyé au UNHQ, au Conseil de sécurité et aux différentes capitales : si l'on veut préserver la pertinence des opérations de « maintien de la paix », il faut rétablir l'équilibre entre, d'une part, la mission et l'environnement sécuritaire et, d'autre part, les moyens militaires, c'est-à-dire porter l'effort sur des capacités adéquates, un équipement adapté, un entraînement ad hoc, un *mindset* opérationnel, etc.

Développer les partenariats et fédérer les efforts des partenaires

L'article du colonel BEM Kalajzic dans la présente revue décrit très correctement la mission et la situation des partenaires de la MINUSMA. Le partenariat à effets complémentaires des cinq forces actuellement déployées au Mali¹¹ représente une partie de la solution aux problèmes maliens et sahéliens.

Les FDSM, en première ligne, sont les responsables naturelles de la sécurité au Mali. À ce titre, elles représentent notre porte de sortie et doivent bénéficier de notre entier soutien, comme le requiert par ailleurs notre mandat. Cependant, il faut bien admettre que le principe général onusien d'impartialité – « ne pas devenir partie au conflit en soutenant une des parties à l'accord » – interfère dans certains choix budgétaires (la construction ou le renforcement de camps FAMA décidés de longue date n'ont toujours pas commencé, faute

¹⁰

https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf

¹¹ FDSM, Force conjointe du G5 Sahel, MINUSMA, BARKHANE, EUTM/EUCAP.

de ressources budgétaires) ou capacitaires (le concept capacitaire d'unités de *mentoring*, tâche essentielle pourtant prévue par le mandat 2017¹², n'a pas reçu l'aval du UNHQ).

Par ailleurs, la MINUSMA est régulièrement décrite comme un « fournisseur de service » (*service provider*), allouant des ressources à des tâches annexes. C'est oublier les principes impérieux de coopération, de complémentarité et de soutien mutuel. Les mandats et capacités des partenaires sont complémentaires. Leurs objectifs sont communs. Leur ennemi aussi !

Fédérer les partenaires militaires est chose « aisée » : nous avons lancé les ponts et établi les mécanismes de coopération pour fédérer les efforts. Tout autre chose est de leur expliquer les limites de l'efficacité d'une mission ONU sur le plan sécuritaire. En outre, en voulant à tout prix éviter le risque onusien de perte d'impartialité et de neutralité, le Chef de la Composante militaire onusienne perd en crédibilité par rapport à ses partenaires.

Si l'on sort du champ sécuritaire, on se rend compte de la multitude d'acteurs impliqués dans le redressement du Mali et du Sahel, et du nombre toujours croissant de « stratégies » parallèles, non intégrées, même au sein du « système » des Nations Unies¹³. On gagnerait en efficacité et en temps si l'on parvenait, enfin, à fédérer les stratégies, ne fût-ce qu'entre les Nations Unies et l'Union européenne.

Changer le « *UN Mindset* »

Le cinquième axe d'effort que je prône s'inscrit dans le long terme. Il pourrait faire l'objet d'un article spécifique, voire d'un ouvrage complet. Autant ne pas faire de mystères : je n'ai pas atteint mes objectifs ; mes prédécesseurs ailleurs dans le monde avaient initié le mouvement, et il reste du travail pour mes successeurs.

De quoi parle-t-on ? De l'absolue nécessité pour l'ONU de remettre en question sa doctrine, son fonctionnement, ses procédures dans le cadre des « opérations de maintien de la paix » (renommées récemment « opérations de paix »), à moins que l'on ne veuille plus engager de missions en milieu sécuritaire contraint, milieu qui nécessite la mise en œuvre d'une composante militaire prééminente, mais toujours en soutien aux objectifs politiques et humanitaires de la mission.

¹² Résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité, 29 juin 2017.

¹³ Mi-2018, on ne dénombrait pas moins de 17 stratégies onusiennes pour la région du Sahel.

En somme, cela implique sur le terrain : d'adopter des principes et procédures de commandement et contrôle efficaces, pour respecter le principe de « *mission command* » cher aux militaires ; d'inculquer un savoir-faire de planification et de conduite d'opérations conjointes¹⁴ ; de développer un esprit et des procédures « renseignement » ; de planifier en fonction des effets à obtenir et non du budget à allouer ; de réduire la complexité des procédures administratives ; de soutenir les TCC sur le plan logistique, entre autres au niveau du cycle de vie du matériel (acquisition, maintenance, remplacement), etc. La liste est longue et les embûches seront nombreuses sur le trajet de la réforme initiée par le secrétaire général António Guterres. J'espère que son plan « *Action pour le maintien de la paix* » lancé dans la foulée de la parution du rapport dos Santos Cruz débouchera rapidement sur des effets positifs concrets sur le terrain.



Inspection des troupes. Kidal

¹⁴ « Conjoint » dans l'acception inter-composantes onusiennes : militaire, policière et civile

Quo vadis ?

Tout d'abord, l'approche régionale multidimensionnelle prime, dans tout le spectre de la stabilité : politique, sécurité, développement, économie. Du côté sécuritaire, il manque une stratégie de RSS accompagnée, réaliste, pragmatique, basée sur une vision coordonnée, et pas seulement au Mali. Une stratégie visant des effets à long terme, mais débouchant aussi sur des résultats rapides (*quick-wins*). Idem pour les stratégies de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Au Mali en particulier, il n'y aura pas de solution sécuritaire au conflit actuel sans vision partagée et intégrée de la reconstitution inclusive des forces de défense et de sécurité, sans modèle RSS cogéré par toutes les communautés. Il n'y aura pas de solution globale à la crise insurrectionnelle sans une campagne adaptée, pluridimensionnelle, car le « tout sécuritaire » ne fonctionne pas. La communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, doit soutenir voire orienter les efforts maliens en la matière, qui restent principalement limités au sécuritaire. Au-delà, il faut aussi une vision et une stratégie effectives sur le développement – le deuxième pilier de la stabilisation du Mali et du Sahel –, coordonnées entre les acteurs nationaux et internationaux, avec là aussi des effets à produire à court terme, sous peine d'accentuer encore les problèmes sécuritaires. Tout est lié.

Mais ce n'est pas tout : sur le long terme, il faudra tenir compte d'un phénomène que je n'ai pas abordé dans le présent article : l'explosion démographique des vingt à trente prochaines années, qui aura des répercussions très prévisibles sur l'ensemble des pays du globe, à commencer par l'Europe. On l'oublie trop souvent, à ne viser que le court terme, par petits pas ...

Ensuite, les opérations de paix des Nations Unies doivent impérativement évoluer afin de rester pertinentes, crédibles et efficaces. Il leur faut des mandats réalistes et « exécutables ». Soit « on y va », avec les capacités adaptées à la mission et à la menace, vers des objectifs tangibles, notamment au regard de la protection des populations, mais en courant le risque de contrevenir aux principes onusiens. Soit on s'abstient. Il est trop facile de critiquer le manque d'efficacité quand les capacités promises ne répondent pas aux besoins opérationnels exprimés, quand la doctrine d'emploi – et tout ce qui en découle, entre autres les relations de commandement et contrôle – n'est pas adaptée aux réalités sécuritaires, quand on rechigne à sortir de son cadre de référence, quand on peine à intégrer les vues de chaque pilier, etc.

Les États-Unis, grand pays contributeur financier aux opérations de paix des Nations Unies et grand acteur au Conseil de sécurité, demandent justement des comptes sur l'efficacité des missions, en particulier de la MINUSMA, et pourraient requérir une réduction du niveau d'ambition et donc du volume de cette mission. La composante militaire et la capacité aérienne « civile », qui en sont les éléments les plus coûteux, seraient dans ce cas de figure directement impactées, avec tous les risques de dégradation de la situation sécuritaire qui en découlent.

Enfin, les Nations Unies doivent pouvoir compter sur les Européens, qui fournissent des capacités militaires essentielles : hélicoptères ; transport aérien tactique ; renseignement, surveillance et reconnaissance (*Intelligence, Surveillance, Reconnaissance, ISR*) ; drones... et prochainement, je l'espère, MTT pour donner un complément d'entraînement aux contingents qui en ont besoin. Le Sahel est l'une de leurs zones d'intérêt stratégique. Si l'on a pu observer vers 2014-2015 un retour des Européens dans les opérations onusiennes, souvent pour des raisons politiques liées à un siège au Conseil de sécurité, cet engagement risque de s'éroder : à titre d'exemple, deux des trois unités ISR actuellement déployées seront rapatriées en 2019, sans remplacement. L'effort européen reste toutefois important au niveau de l'entraînement et du développement capacitaire (EUTM, EUCAP, missions bilatérales) et au niveau du soutien financier des initiatives liées au développement. Mais un désaveu européen par rapport aux opérations onusiennes pourrait mettre en péril l'équilibre déjà précaire entre mission et moyens.

Reageren? Réagir? : **BMT-RMB@mil.be**

Mots-clés: Mali, MINUSMA, Commandement belge



www.irsd.be - www.khid.be - www.rhid.be